



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Portant agrément d'un particulier au titre de l'accueil familial de personnes âgées ou adultes handicapés

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Délégation départementale
personnes âgées/personnes handicapées
Service soutien à domicile

Contact : Florence DUBOIS
☎ 04 79 60 29 08
✉ florence.dubois@savoie.fr

- VU La loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- VU Les décrets n° 2004-1538, 2004-1541 et 2004-1542 du 30 décembre 2004 pris en application de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 ;
- VU La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 ;
- VU Le décret n° 2016-1785 du 19 décembre 2016 pris en application de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles ;
- VU Les conclusions de l'enquête sociale et médico-sociale ;

Considérant les préconisations émises par le Comité technique d'agrément lors du recours en date du 19 octobre 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1 (remplace les articles 1 et 2 de l'arrêté de l'arrêté du 9 novembre 2018)

L'agrément d'accueil familial pour personnes âgées ou personnes adultes handicapées délivré à monsieur et madame Shefqet et Zyhra ISLAMI demeurant : Souville – 73660 La Chapelle pour cinq ans, est prolongé jusqu'au **30 novembre 2023**.
Ceci afin de permettre de mettre en œuvre le départ de la personne handicapée actuellement accueillie.

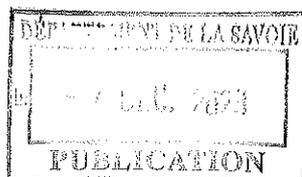
Les autres articles de l'arrêté du 9 novembre 2018 restent inchangés.

- 7 DEC 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle RCBERT
Secrétaire générale

CHAMBÉRY, le - 7 DEC. 2023
Le Président

Pour le Président
La Vice-présidente



Corine WOLFF

déposé en préfecture
073-227300019-20231207-2023DPAPHAF09-AR
Date de réception préfecture : 07/12/2023

